

N° D'ORDRE : 2017-195

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2017

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 18

Pouvoirs : 08

Excusés : 02

Absents : 01

Qui ont pris part

à la délibération : 26

Date de convocation : 15 décembre 2017

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - Mme MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - M. MARIN Michel - M. BLANC Romain (arrivé à 18h45) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Remy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte - Mme ESPOSITO Annie - Mme PICHARD Laure - Mme LABROUSSE Sylvie - Mme ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - M. PAPINIO Raoul.

Pouvoirs : Mme ROURE Simone à M. le Maire - Mme GIOVANNELLI Marie-France à M. BALLESTER - Mme DEFAUX Catherine à Mme MONTAGNE - M. TOULOUSE Christian à M. MARIN - M. CHAMBELLAND Michel à M. KUHLMANN - Mme BALS Fabienne à M. LHOMME - M. GRAZIANI Frédéric à M. HOEHN - M. CORNU François à M. COIFFIER.

Excusés : Mme MATHIVET Sévérine - M. POUMAROUX Jean.

Absent : Mme LEVY Séveryn.

20- DELIBERATION PORTANT REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDIT DE PAIEMENT N°2 POUR LA REHABILITATION DE L'ERMITAGE

Monsieur le maire propose d'augmenter la durée de l'autorisation de programme - crédit de paiement n°2 pour la réhabilitation de l'ermitage d'une année.

En effet, certains travaux sur le site de l'Ermitage doivent être terminés dans le courant de l'année 2018 (aménagement d'un laboratoire de cuisine, travaux divers sur le site).

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- D'augmenter la durée de l'autorisation de programme - crédit de paiement n°2 pour la réhabilitation de l'ermitage d'une année.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 27 décembre 2017, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT

AP/CP ERMITAGE - REVISION ANNEE 2018

Dépenses							Montant total
Opération	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Ermitage - 0702	214 839,87 €	892 806,56 €	118 391,27 €	29 442,33 €	21 216,00 €	39 100,00 €	1 315 796,03 €

Les recettes estimées prévisionnelles sont présentées à titre informatif

Recettes							
Subvention CD83		46 072,33 €	199 927,67 €				246 000,00 €
Subvention Conseil Régional		27 870,34 €	107 808,40 €				135 678,74 €
Subvention Conservatoire litt		91 198,00 €	26 064,80 €				117 262,80 €
Fonds de concours TPM	46 678,00 €		23 339,00 €	43 591,99 €	10 440,00 €	10 440,00 €	134 488,99 €
FCTVA		33 257,00 €	140 706,00 €	4 760,00 €	3 480,27 €	6 413,96 €	188 617,24 €
Total recettes	46 678,00 €	198 397,67 €	497 845,87 €	48 351,99 €	13 920,27 €	16 853,96 €	822 047,77 €
Autofinancement	149 252,21 €	314 954,29 €			7 295,73 €	22 246,04 €	493 748,26 €